



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Convoqués : Bernard DE MEYER, Eric HENNION, Jean-Maurice METAYER, Maud HAMIEAU, Béatrice BOURSIEZ, Michel ARNOULD, Sandrine LUBERDA, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Eric BUSIERE, Christelle MIZERA, GOURDIN Alison.

Absents : Mme Luberda Sandrine ; Mme Gourdin Alison (Pouvoir à Mme Taisne Dominique)

Secrétaire de séance : Mr Arnould Michel

Approbation du compte rendu précédent : Du 26 Novembre 2025 (11 voix pour)

Ajout d'une délibération sur table : Subvention Grand Prix de Denain 2026

D.1.2026.01.28 Autorisation de paiement des investissements (11 voix pour)

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025. A savoir :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles : $3\,000.00\text{€} \times \frac{1}{4} = 750.00\text{€}$
- chapitre 21 : immobilisations corporelles : $125\,920\text{€} \times \frac{1}{4} = 31\,480.00\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et avant le vote du BP.

D.2.2026.01.28 Demande de subvention pour la Vidéoprotection (9 voix pour, 2 voix contre)

Monsieur le Maire informe que des subventions pourraient être accordées par le Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPDR), par la Région (ENVP) et par Valenciennes Métropole (FSIC) pour l'installation de la Vidéoprotection

Le montant estimatif des travaux s'élève à 56 952.12€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter les demandes de subvention auprès du FIPDR, du ENVP et du FSIC.
- A signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers.
- A signer les nouvelles conventions.
- A inscrire ces travaux au budget 2026

D.3.2026.01.28 Participation Centre Aérés – Année 2026 (10 voix pour, 1 voix abstention)

Monsieur le maire demande :

De confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous :

- Dans la limite de 20 jours maximum, réparti sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- Pour les enfants de 3 à 15 ans
- En centre aéré et stage de découverte ou sportif
- De fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement.
- Les justificatifs de Centres Aérés devront être déposés avant le 10 Janvier 2027.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Pour les enfants de - 6 ans d'un remboursement du montant de la facture dans la limite de 7€ maximum par jour.
- Pour les enfants de + 6 ans d'un remboursement du montant de la facture dans la limite de 12€ maximum par jour.

D.4.2026.01.28 Octroi cadeaux fêtes des Mères 2026 (11 voix pour)

Monsieur le Maire expose que la cérémonie en l'honneur des mamans de Monchaux sur Ecaillon est programmée le Vendredi 29 Mai 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer pour toutes les mamans de Monchaux sur Ecaillon, une carte cadeau d'un montant de 30€.

Les employés communaux se verront également attribués une carte cadeau d'une valeur de 30€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 30€.

D.5.2026.01.28 Etude demande réduction du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles (1 voix pour, 9 voix contre, 1 voix abstention)

Monsieur le Maire présente le courrier reçu en date du 02/12/2025 de la Maison d'Assistantes Maternelles, 1,2,3 graine d'éveil. Qui fait part de ses difficultés financières et demande une possible baisse du loyer.

Après l'étude des documents reçus de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Nous souhaitons souligner que des travaux d'améliorations énergétique du bâtiment ont permis de limiter les dépenses sur les postes de consommation d'électricité et de gaz. Et qu'il y a également des travaux à venir avec l'étude Audit énergétique Manergy.

Pour l'année 2026, suite à la baisse de l'indice de référence, le loyer a également diminué.

Ainsi que la gratuité de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers, car elle est réglée chaque année par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas appliquer une baisse du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles

D.6.2026.01.28 Demande de subvention pour l'organisation du Grand Prix de Denain (11 voix pour)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, une demande de subvention en soutien au Grand Prix de Denain.

En effet, la commune apporte son soutien au Grand Prix de Denain – Porte du Hainaut depuis de nombreuses années maintenant et contribue à son succès.

Ces dernières années le Grand Prix de Denain a véritablement franchi un palier, avec son ascension en catégorie UCI ProSéries aux côtés d'épreuves prestigieuses. Une ascension dans la hiérarchie du cyclisme mondial qui se traduit aujourd'hui par la participation des meilleures équipes avec des coureurs de renom.

Évènement populaire, il mobilise les foules et les médias Régionaux, Nationaux et Internationaux. En 2026, le Grand Prix de Denain fêtera sa 67^{ème} édition et renouera avec la tradition, puisqu'il se déroulera de nouveau un jeudi, le Jeudi 19 Mars 2026.

Dans le cadre de cette course, le Grand Prix de Denain a sollicité auprès de la commune, une demande de subvention.

Le Conseil Municipal :

- Accorde et autorise, le versement au Grand Prix de Denain, une subvention d'un montant de 350.00€
- Cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget de la commune 2026.

Une Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre a été faite le 31 Décembre 2025, afin de pouvoir effectuer le paiement d'une facture d'attribution de compensation 2025.

Avec un virement du chapitre 011 – Compte 60633 Montant : - 329.00€

Au chapitre 014 – Compte 739211 Montant : + 329.00€

Réunion de conseil terminée

Le Maire,
Bernard DE MEYER

